

**RAPPORT N° 05/6-33**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ELECTRIFICATION RURALE**  
**(programme 2005/ 2)**

**RENFORCEMENT ET EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Afin de répondre favorablement à l'urbanisation croissante que connaissent actuellement les écarts, la Commune procédera dans le cadre de son programme d'Electrification Rurale 2005 au renforcement et à l'extension des réseaux de distribution électrique haute tension type A (HTA) et basse tension (BT).

Ces opérations - figurant dans la liste ci-annexée - peuvent être financées à hauteur de 72,43 % du montant TTC des travaux sur le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE).

Les crédits FACE sont actuellement gérés par le SIDELEC qui est chargé de sa répartition auprès des Communes.

Les travaux comprennent :

- . la fourniture et la pose de divers câbles électriques de fortes et moyennes sections ;
- . la fourniture et la pose de coffrets, de boîtes de jonction et d'accessoires divers de raccordement électrique ;
- . la construction de postes de transformation de type PSS, H61 ;
- . le raccordement au réseau EDF existant et la mise sous tension des nouvelles installations électriques.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 450 000,00 € HT.

## RAPPORT N° 05/6-33

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2005, sous les Chapitre 23 et Article 2315.

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver le projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les Services Techniques (Direction Electricité) ;
- 2° d'approuver la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert suivant les Articles 33, et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- 3° de m'autoriser à lancer la procédure de consultation pour la réalisation des travaux, à passer le(s) marché(s) avec les candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE MAIRE ABSENT  
ER ADJOINT



Jean-Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/6-33  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 septembre 2005**

**OBJET**

**ELECTRIFICATION RURALE  
(programme 2005/ 2)**

**RENFORCEMENT ET EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2005, sous les Chapitre 23 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-33 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le programme 2005/ 2 d'Electrification Rurale dont la liste des opérations est ci-annexée.

## DELIBERATION N° 05/6-33

### ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert suivant Articles 33, et 58 à 60 du Code des Marchés Publics).

### ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à lancer la procédure de consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

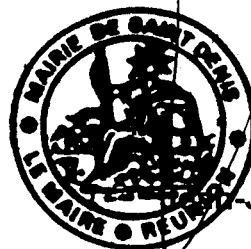
### ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes y afférents.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 22 SEP. 2005

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT  
LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT



Jacques MOREL

# ANNEXE

## TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENFORCEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ELECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME 2005/ 2

SECTEURS	INTITULE DES TRAVAUX
BRULE	Renforcement poste de transformation 1185 ; alimentation électrique de la Station de Refoulement situé sur le CD 42
	Renforcement du poste de transformation 1503 ; amélioration du réseau EDF
PITON BOIS-DE-NEFLES	Renforcement du poste de transformation 1465 par la création d'un nouveau poste du type PSSB ; amélioration du réseau EDF
MONTAGNE 15EME	Renforcement de divers postes de transformation ; extension des réseaux BT ; amélioration du réseau EDF ; alimentation de riverains
BELLEPIERRE	Renforcement du poste de transformation 1347, par la mutation du transformateur ; amélioration du réseau EDF
BRETAGNE	Extension du réseau BT : Chemin Montauban - alimentation de riverains
	Extension du réseau BT : Route Jules Reydellet - alimentation de riverains
DOMENJOD	Extension du réseau BT : Chemin Canal - alimentation de riverains

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 15/11/05  
En annexe à la Délibération N° 0506-23

LE MAIRE



Jean-Jacques MOREL  
1<sup>er</sup> Adjoint